

Communiqué de presse

Votations populaires fédérales du 25 novembre 2018 :

Le peuple renforce la protection contre les abus sociaux

GastroSuisse se félicite du OUI à l'adaptation du droit des assurances sociales. A l'avenir, les caisses d'assurances sociales pourront à nouveau, dans des cas justifiés, ordonner des observations. La baisse des coûts sociaux profite autant aux salariés qu'aux entreprises et aux bénéficiaires honnêtes de prestations.

Les votants soutiennent la modification de La loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales. La modification de la loi crée une base légale pour la surveillance des assurés sociaux dans des cas justifiés et en dernier recours. Ces observations sont un moyen efficace et proportionné de lutter contre les abus. «La décision du souverain de ce jour ouvre la voie à une réduction des coûts sociaux. Les salariés, l'Etat et les assurés honnêtes en profitent», souligne Casimir Platzer, président de GastroSuisse et hôtelier à Kandersteg. Percevoir des prestations d'assurance de manière illégale fait grimper les coûts, surcharge la population en tant que payeurs de primes et contribuables et par là met les assurances sociales en danger. En outre, les bénéficiaires honnêtes de prestations sont également désavantagés, puisqu'ils doivent s'attendre à des réductions de prestation dues à la hausse des coûts. Compte tenu de l'importance du rôle social de ces assurances, il convient d'empêcher les abus de manière radicale. Dans le passé, le suivi des assurés a permis d'économiser quelque 80 millions de francs par an.

Le NON à l'initiative pour l'autodétermination préserve la sécurité juridique

GastroSuisse se félicite également du NON catégorique à l'initiative pour l'autodétermination. L'adoption de l'initiative aurait compromis la sécurité juridique et mis en danger d'importants accords économiques. La Suisse, en tant que place économique et touristique, aurait alors subi des dommages considérables. En outre, le Conseil fédéral s'est déjà saisi d'une préoccupation centrale de l'initiative et a préparé un amendement constitutionnel. L'amendement comprend un référendum obligatoire sur les traités internationaux de nature constitutionnelle. Cela renforce l'influence de la population sur les traités internationaux.

Zurich, le 25 novembre 2018

Contact

GastroSuisse, Casimir Platzer, Président

Téléphone 044 377 53 07, communication@gastrosuisse.ch

GastroSuisse est la Fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis plus de 125 ans. Environ 20 000 membres (dont quelque 2500 hôtels), organisés en 26 associations cantonales et en quatre groupements sectoriels, appartiennent actuellement à la plus grande fédération patronale de l'hôtellerie-restauration.